

(SEPANT)

Communiqué de presse

Glyphosate : la SEPANT juge inacceptable le vote de l'Assemblée Nationale

L'usage du glyphosate, herbicide dangereux tant pour l'environnement que pour la santé humaine, devait faire l'objet d'une interdiction en France dans un délai de 3 ans : c'était une promesse présidentielle.

Or le projet de loi Alimentation ne porte aucune mention de cet engagement, et lors de son examen en première lecture devant l'Assemblée Nationale, un amendement en faveur de l'interdiction a été rejeté, avec l'assentiment du Gouvernement.

C'est un très mauvais signal qui est envoyé à la population, alors que nous constatons tous les jours une forte attente de nos concitoyens pour une alimentation plus saine, et sans pesticide.

Le recul sur l'interdiction du glyphosate est d'autant moins compris que d'un côté on interdit l'emploi des produits chimiques nocifs aux collectivités territoriales (Loi Labbé), et bientôt aux jardiniers amateurs, et que de l'autre côté on l'autorise pour les agriculteurs. Fruit d'un lobbying intensif auprès des parlementaires, cette position est contraire à l'intérêt général. L'agriculture bio a pourtant montré que l'on pouvait produire des aliments de qualité sans attendre des substituts au glyphosate et aux autres pesticides.

La SEPANT alerte les élus et la population sur la mobilisation nécessaire en faveur du « Zéro Phyto ». Elle souligne que, lorsque les intérêts catégoriels prennent le pas sur l'intérêt général, toutes les dérives semblent permises.

Pour la SEPANT :

Pierre Richard